

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le trois juin

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 27 mai 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 23 Votants : 25

PRESENTS: THOMAS J.- ARDOUIN M.- BRIAND Y.- CHATAL J.P- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme HUGUET E.- JOUSSE E. - Mme LAPORTE M.- Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROVOST L. - PROU A.- THURIAUD M.

ABSENTS : Mme FRANCO M.- Mme LE BORGNE S.

POUVOIRS : Mme LE BORGNE S. à M. THOMAS J.- Mme FRANCO M. à M. PROVOST L.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise

**Objet : Rapport d'activités 2012 sur le
Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Comme le prévoit le contrat de délégation de service public (article 30), le délégataire doit produire chaque année, avant le 1^{er} avril de l'année suivant la fin de l'exercice, un rapport de gestion établi suivant les dispositions de la loi n°95-127 du 8 février 1995 et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il en ressort les points suivants :

La gestion du SPANC a été confiée à la société VEOLIA Eau dans le cadre d'un contrat de délégation de service public du 1^{er} septembre 2007.

Le nombre total de clients constaté sur le SPANC est de 2 947 au 31 décembre 2012 ce qui représente une population de 7 776 habitants.

69 installations neuves ou réhabilitées ont fait l'objet d'un contrôle de conception et d'implantation en 2012 dont 46 sur la commune de Nivillac.

49 contrôles de bonne exécution ont été effectués en 2012 dont 20 sur la commune de Nivillac.

9 diagnostics ont été réalisés en 2012 sur des installations existantes dont 8 sur la commune de Nivillac.

Depuis 2007, 1 764 installations ont fait l'objet d'un diagnostic.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des contrôles par commune et par catégorie de classement :

Classement	A		NA		BF		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
NIVILLAC	483	50,63	246	25,79	225	23,58	954	100
ST DOLAY	208	34,32	189	31,19	209	34,49	606	100
THEHILLAC	124	61,08	54	26,60	25	12,32	203	100
ROCHE BRD	1	50,00	0	0	1	50,00	2	100
TOTAL	816	46,23	489	27,71	460	26,06	1 765	100

A : Acceptable

NA : Non acceptable

BF : Bon fonctionnement

465 contrôles périodiques de fonctionnement et d'entretien ont été effectués en 2012 dont 114 concernant Nivillac.

L'ensemble des contrôles réalisés depuis les années antérieures a donné les résultats suivants :

Classement	A		NA		BF		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
NIVILLAC	56	23,63	12	5,06	169	71,31	237	100
ST DOLAY	167	34,57	133	27,54	183	37,89	483	100
THEHILLAC	64	42,67	30	20,00	56	37,33	150	100
ROCHE BRD	0		1	50	1	50,00	2	100
TOTAL	287	32,91	176	20,18	409	46,90	872	100

Tarification et recettes du service

Les tarifs du SPANC s'établissent comme suit :

Nature de la prestation	Montant HT de la redevance (part SIAEP)	Montant HT de la redevance (part délégataire)
Contrôle de la conception et de l'implantation des installations neuves ou réhabilitées	0 €	40,41 €/ contrôle
Contrôle de la réalisation des travaux des installations neuves ou réhabilitées	0 €	65,92 €/ contrôle
Diagnostic et contrôle	5 €/an	11,92 €/an

périodique de bon fonctionnement des installations existantes		
Contrôle de la mise hors service d'une installation	0 €	47,85 €
Entretien des installations	0 €	170,13 €/entretien

Après examen de ce rapport, l'assemblée est invitée à faire part de ses observations éventuelles.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2012 du SPANC étant précisé que, depuis le 1^{er} janvier 2013, la compétence du SPANC est exercée par la communauté Arc Sud Bretagne.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20130603-2013D51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2013
Publication : 03/06/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

